



# DOSSIER DE CANDIDATURE 2022-2023

À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour  
l'inscription

**BP JEPS Spécialité « Éducateur Sportif »**  
**Mention « Activités Physiques pour Tous »**

Formation financée par la Collectivité Territoriale de la Martinique  
Indemnisée par le Pôle Emploi

Souhaitez-vous être accompagné pour compléter le dossier de candidature ? Oui  Non

Si oui, veuillez contacter le Pôle Formation au 0596 38 38 18 ou 0696 81 18 60

## IDENTITÉ DU CANDIDAT

*\*Champ obligatoire*

Nom marital : .....

\*Nom d'usage : .....

\*Prénom (s) : .....

\* Sexe : Féminin  Masculin

Etes- vous en situation de handicap : Oui  Non

Si oui, souhaitez-vous être accompagné dans votre parcours ? Oui  Non

J J M M A A A A

\*Date et lieu de naissance : 

--	--	--	--	--	--	--	--

 .....

\*Age : ..... \*Nationalité : .....

Permis B : Oui  Non

Si non, moyen de transport : .....

 Domicile : ..... Professionnel : .....

 \*Portable : .....

\*@ .....

## DOMICILIATION

Adresse\* : .....

.....

.....

Code Postal\* : ..... Ville\* : .....

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 1- DIPLÔMES SCOLAIRES ET/OU UNIVERSITAIRES\*

Année	Intitulé	Établissement	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

### 2- DIPLÔMES JEUNESSE & SPORTS ET/OU FÉDÉRAUX\*

Année	Intitulé	DJSC Fédérations Organismes de formation	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Expériences dans l'animation et l'encadrement de public : .....

.....

.....

.....

.....

Titres sportifs : .....

.....

.....

.....

.....

**3- SPORTS PRATIQUÉS EN LOISIR ET/OU COMPÉTITION**

Année	Intitulé du sport	Structure (s)	Niveau

**4- VIE ACTIVE\***

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ?    Oui             Non

**Si oui, remplir le tableau ci-dessous (les trois dernières années) :**

Nature de votre emploi	Dates	Nom et adresse des employeurs	Salarié(e), CDD, CDI, bénévole, autres ...)

**Si non, êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi\* ?**

- Au Pôle Emploi ?    Oui             Non
- Si oui, le numéro d'identifiant : .....

**ASSURANCE\***

N° de Contrat Responsabilité Civile : .....

Nom de la compagnie d'Assurance : .....





## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur :

- **\*\***  autoriser /  ne pas autoriser l'Institut Martiniquais du Sport à diffuser sur le site internet et/ou le journal interne, ainsi que sur tout document de l'établissement les photos et/ou vidéos me concernant prises lors des tests de sélection et durant les activités de formation. Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation.
- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation.
- attester que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

*\*\* Cocher la case correspondante*

\*Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 Lamentin, représenté par Grégory EUPHROSINE son représentant légal. Vos informations personnelles sont destinées à constituer votre dossier de candidature. La base légale du traitement est votre consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le Directeur général, la Responsable formation et/ou un collaborateur du service formation.

En cas d'issue négative à votre candidature, l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT vous informera qu'il souhaite conserver votre dossier, afin de vous laisser la possibilité d'en demander la destruction.

Si vous ne demandez pas la destruction de votre dossier, les données sont automatiquement détruites 2 ans après le dernier contact. Seul votre accord formel permettra une conservation plus longue.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 Lamentin, représenté par Grégory EUPHROSINE à l'adresse mail suivante : [contact@ims.mq](mailto:contact@ims.mq).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A .....Le ...../...../ 2022

Signature obligatoire du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

# MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉLABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

## Prérequis pour l'inscription

- Le(la) candidat(e) doit :
  - être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
    - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
    - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
    - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
    - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
    - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « Activités Physiques pour Tous » datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Être capable de réaliser les tests préalables à l'entrée en formation\*.

\*Les tests préalables à l'entrée en formation ont fait l'objet de modifications par arrêté du 4 avril 2018 article 4 (J.O.R.F du 7 avril 2018), applicables aux sessions de formations ouvertes à compter du 8 avril 2018. **Il convient de prendre en compte, pour les sessions de formation ouvertes à compter du 8 avril 2018, les modifications suivantes :**

**Au test n°1 :** il est inséré les dispositions suivantes :

Le palier 6 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 7 ». Le candidat atteint 11,5 km/h. Le palier 8 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 9 ». Le candidat atteint 12,5 km/h. **Au test n°2 :**

- **à la ligne n° 20 du tableau « liste des pénalités prévues »,** les mots y figurant sont remplacés par les mots suivants : « la roulade est effectuée de travers ou sortie sur le côté du tapis ».
- **à la rubrique « atelier 19 »,** les mots suivants : « placée au sol » et « posée au sol » sont remplacés par le mot : « basse ».
- **à la rubrique « atelier 20 »,** les mots : « en contre bas » sont remplacés par les mots : « à une distance de » et les mots : « ou sort » sont remplacés par les mots : « ou sort sur le côté du tapis ».

***Vous trouverez la description des tests dans le guide des tests.***

## **Épreuves de sélection organisées par le Centre de Formation à l'issue de la réussite aux Tests d'Exigences Préalables (TEP):**

Une épreuve écrite proposée sous la forme d'une rédaction, dont l'objectif est de vérifier les capacités de réflexion et le niveau à l'écrit du candidat. Cette épreuve sera accompagnée d'un QCM de 15 questions vérifiant les connaissances générales du candidat.

Un entretien oral, à partir du dossier de candidature permettant d'évaluer les motivations du candidat.

### **Objectifs des tests :**

Sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées.

# ÉQUIVALENCE POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

**MODIFIÉE PAR ARRETES DU 28 FEVRIER 2017 ART1CLE 1ER (J.O.R.F DU 10 MARS 2017) DU 4 AVRIL 2018 ART. 6 (J.O.R.F DU 7 AVRIL 2018)  
ET DU 22 NOVEMBRE 2019 (J.O.R.F DU 4 DECEMBRE 2019)**

**DISPENSES ET EQUIVALENCES** Cette annexe VI a fait l'objet de modifications par arrêté du 4 avril 2018 article 5 (J.O.R.F du 7 avril 2018), applicables aux sessions de formations ouvertes à compter du 8 avril 2018. Il convient de prendre en compte la date d'ouverture de la session de formation et de se reporter au tableau correspondant.

1- Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous », suivants :

*Dispositions applicables au candidat inscrit dans une session de formation ouverte avant le 8 avril 2018 :*

	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger » et du Test d'habileté motrice	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger »	UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation	UC 3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention activités physiques pour tous	UC 4 Mobiliser les techniques de mention activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.		x				
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	x					
CQP* « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO)						x
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10UC)	x	x	x	x	x	x
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			x	x		
UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					x	
UC5+UC6+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)						x
UC5+UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					x	x

\*annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 décembre 2015 et modifiant le code du sport (publiée au Bulletin officiel de la jeunesse et des sports n°1/janvier-février/2016/page 2)

\*CQP : certificat de qualification professionnelle.

*Dispositions applicables au candidat inscrit dans une session de formation ouverte à compter du 8 avril 2018 :*

	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger » et du Test d'habileté motrice	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger »	UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation	UC3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention activités physiques pour tous	UC4 Mobiliser les techniques de mention activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.		X				
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	X					
Titulaire du CQP « animateur de loisirs sportifs »(ALS)			X			
Titulaire des deux options « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) du CQP* « animateur de loisirs sportifs » (ALS)			X			X
Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré option activités physiques pour tous	X	X	X	X	X	X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X	X	X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			X	X		
UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC5+UC6+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)						X
UC5+UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	X
Le titulaire du titre à finalité professionnelle (TFP) « éducateur de handball » mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » ou mention « entraîneur territorial » délivré par la Fédération française de handball.			X	X		

\*annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 décembre 2015 et modifiant le code du sport (publiée au Bulletin officiel de la jeunesse et des sports n°1/janvier-février/2016/page 2)

\*CQP : certificat de qualification professionnelle.

1- Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9,

UC10 du BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Rappel : les unités capitalisables 1 et 2 sont transversales aux deux spécialités et à toutes les mentions du BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « activités physiques pour tous » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ». Ces unités capitalisables sont acquises définitivement.

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

### 1- Justificatifs indispensables à joindre au dossier d'inscription :

- 1 Photocopie de votre diplôme de PSC1 ou PSE 1 à jour ;
- 1 Photocopie du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD) pour les candidats de nationalité française de 18 à 25 ans ;
- Le certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation (*il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- Photocopies des diplômes obtenus (scolaire, universitaire, professionnel, fédéral, autres ...)

### 2- Justificatifs nécessaires à la constitution de votre dossier administratif

- 1 photo d'identité avec le nom, prénom et le nom de la formation au dos ;
- 1 Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère ;
- 1 enveloppe longue (22x11 cm) - 1 timbre (au tarif prioritaire en vigueur) ;
- Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*) ;
- CV, lettre de motivation.

## CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS :

**Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré**

**97232 LE LAMENTIN**

### Accueil

☎ 0596 38 38 00

### Pôle formation :

- Stéphanie SOREL ☎ 0596 38 38 19 / 0696 81 18 60
- Tatiana SÉRAPHIN ☎ 0596 38 38 18

Mail : [dir.formation@ims.mq](mailto:dir.formation@ims.mq)

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

DATE DE REMISE BUTOIRE LE **15/07/2022**

### ***L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'IMS***

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation. Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).

### ***Moyens de transport pour accéder à l'IMS***

- Bus ligne 421 du réseau Mozaïk  
*Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS*
- Bus ligne 404 du réseau Mozaïk  
*Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS*





## CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, .....

Docteur en :

Médecine Générale  Médecine du Sport  Autre Spécialité : .....

Demeurant :

.....  
.....

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme (Entourer la mention correspondante)

Né(e) le :...../...../.....

Demeurant :

.....  
.....

Candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- A l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation BP JEPS APT (si il/elle y est soumis(e) ;
- Et à l'exercice / la pratique des activités physiques pour tous.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ....., le .....

Cachet du médecin

Signature du médecin